



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

<p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28</p> <p>Date de la convocation : Le 10 septembre 2024</p> <p>Publication site internet : Le 6 novembre 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA (arrivée à 19h00), M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Christian PERRIER, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p>Etaient représentées : M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Jean-Pierre PLAISANCE ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD et M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p>
---	--

Délibération n°24

Rapporteur : M. Franck LOMBARD

Objet : Mise en place d'une convention à titre précaire et gratuite puis d'un bail commercial avec Mme Maud Blanc ou toute société s'y substituant

Madame Maud Blanc a fait part à la Municipalité de son souhait de prendre à bail un local commercial, d'une surface de 59.21 m², sis au 301 avenue de la Libération, dans la copropriété La Belle Etoile, sur la parcelle section D – n° 2646.

Afin de permettre d'engager des travaux de réfection et d'aménagement du local, il est proposé de mettre en place une convention à titre précaire et gratuite du 16 septembre 2024 au 31 octobre 2024. Les travaux de mise en valeur seront à la charge du locataire.

A compter du 1^{ER} novembre 2024, un bail commercial de 3-6-9 ans sera mis en place. Le loyer mensuel sera de 500,00 €/H.T. soit 600,00 €/TTC.

Une révision du loyer sera appliquée chaque année, à la date anniversaire de la signature du bail, en fonction de l'Indice de Référence des Loyers Commerciaux (ILC).

En sus du loyer, une provision mensuelle pour charges d'un montant de 60.00 € sera mise en place.

Les loyers et charges seront payables à terme échoir au 10 du mois auprès du Centre des Finances Publiques d'Albertville.

La commission municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la mise à disposition à Mme Maud Blanc ou toute société s'y substituant du local ci-dessus mentionné et aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240916-20240916_DE24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024
Publication : 20/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

